

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHOUX
25.06.2021**

Présents : J. PIERS, JL MOULEYRE, L. MERMET AU LOUIS, F PERRIN, MN HUMBERT, A. BOUCARD (arrivée à 19H40), F. CHESNAIS, C MERCIER

Absents excusés : M RAMBERT (qui donne pouvoir à JL MOULEYRE), P MICHEL (qui donne pouvoir à J. PIERS), P POLIS (qui donne pouvoir à A BOUCARD),

Secrétaire : MN HUMBERT

Ordre du jour :

***Approbation du PV du conseil municipal du 18.05.2021 :**

Adopté à l'unanimité

Délibérations :

1) Appartement rénové au-dessus de la mairie :

Attribution du logement communal situé 6, route de Mienne, au-dessus de la mairie – 1^{er} étage

Considérant la délibération du 21 février 2021 fixant le loyer hors charges à 350 €,

Considérant qu'une provision de charges locatives sera appelée mensuellement à hauteur de :

- 6€ pour les ordures ménagères,
 - et 9 € pour l'entretien du poêle à granulés,
- soit un montant de charges mensuelles de 15€ en sus. Une régularisation sera effectuée annuellement.

Soit un montant total du loyer de 365 €.

Vu les documents nécessaires à l'établissement du bail soit copie d'une pièce d'identité, d'un RIB, des 3 derniers bulletins de salaire ou de l'avis d'imposition, d'une attestation d'assurance et d'une caution, et un courrier mentionnant la composition du foyer.

Vu la commission « location » désignée lors du conseil municipal du 18 mai 2021, soit Mme le maire, les deux adjoints et Mme Anne Boucard. La commission se réunira le mardi 29 juin.

Le Conseil Municipal, à 9 voix POUR (dont 2 POUVOIRS), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION, AUTORISE Mme le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2) Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) : prise de compétence CCHJSC

Suite au conseil communautaire du 31 mars 2021, la CCHJSC a acté la prise de compétence autorité organisatrice de transport (AMO) relative à la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM). Cette loi (LOM) a pour objet d'améliorer les déplacements des habitants des territoires périurbains et ruraux.

En cas d'absence de vote par le conseil municipal, l'avis de la commune concernée sera réputé favorable.

Le conseil municipal ne souhaite pas procéder au vote car la décision de la CCHJSC est un fait acquis.

3) PLUi : CCHJSC

Arrivée de Mme Anne BOUCARD

Suite à la présentation faite par M. PASSOT le 18 juin 2021 et les divers échanges entre élus :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu la loi n°2014-366, en date du 24 mars 2014, pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite « A.L.U.R. » ;

Vu le courrier de Monsieur le Préfet du Jura, en date du 8 décembre 2020, rappelant les modalités de transfert automatique à l'E.P.C.I. de la compétence « plan local d'urbanisme et cartes communales » et de minorité de blocage à exprimer jusqu'au 30 juin 2021 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix POUR, 3 CONTRE et 2 ABSTENTION ACCEPTE le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) ou documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales, à la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude

4) Renouvellement location appartement pour dépôt de meubles : Mme Fischbach

Mme le maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération du 04/12/2020 acceptant la location de l'appartement comme garde-meuble pour Mme Fischbach, 3 mois renouvelable 1 fois.

Mme Fischbach sollicite la prolongation de la location en tant que garde-meuble,

Mme le maire demande au conseil municipal de renouveler la location de l'appartement à Mme FISHBACH au 01/07/2021 pour un bail temporaire de 3 mois, renouvelable 1 seule fois.

Entendu l'exposé de Mme le maire,

Après délibération, il est décidé à 11 voix POUR (dont 3 POUVOIRS)

- De renouveler le bail de location au 01/07/2021 à Mme FISCHBACH Anne jusqu'au 30/09/2021, renouvelable 1 fois
- De rappeler que l'appartement loué est uniquement loué comme garde-meuble,
- De fixer le montant du loyer du garage à 100 € par trimestre,
- D'autoriser madame le maire à signer le bail et tout document se rapportant à cette opération.

5) Proposition assurance collectivités et véhicule

Madame le Maire rappelle les contrats d'assurances conclus auprès d'AXA,

Rappelant la cotisation annuelle pour l'assurance collectivités AXA 2020 de 3 611.63 € et la cotisation AXA 2021 pour le véhicule communal Citroën Berlingot 383.58 €

Considérant la proposition de la MAIF du 09/06/2021 : assurance collectivité 2 610.48 € + 320.83 € pour le véhicule communal Citroën Berlingo,

Considérant la proposition de GROUPAMA du 24/06/2021 : assurance collectivité 2 696.41 € + 350.41 € pour le véhicule communal Citroën Berlingo,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 11 voix pour (dont 3 pouvoirs),

De résilier les contrats auprès de la compagnie d'assurance AXA,

Décide de retenir l'offre de Groupama du 24 juin 2021, comprenant le remboursement à 50% des frais liés à la sécurité des bâtiment (extincteurs) et la vérification annuelle des extincteurs gratuite.

D'autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

6) Location Auberge

Considérant la délibération du 05 mai 2021,

Considérant la remise en état nécessaire de la cuisine, et des appareils de cuisine,

Considérant l'engagement de M. BARJON Bertrand et de Mme MARTINEZ Sandrine d'investir dans du matériel et du mobilier manquant pour une ouverture de l'auberge communale dans de bonnes conditions (saladette, lave-verres, vaisselle...)

Entendu l'exposé du maire

Après délibération, il est décidé à :

10 voix POUR (dont 3 pouvoirs) , 0 Voix CONTRE, 1 voix ABSTENTION

- DE CONSENTIR à Mme MARTINEZ Sandrine et M. BARJON Bertrand la gratuité des mois de loyers de JUILLET 2021, AOUT 2021, SEPTEMBRE 2021, OCTOBRE 2021, NOVEMBRE 2021 et DECEMBRE 2021 pour installation.
- DE FIXER la somme de 90€ de provisions mensuelles des charges comprenant l'entretien de la station d'assainissement, des extincteurs, et les ordures ménagères. Les charges feront un appel à paiement dès le mois d'AOUT 2021.
- Dès la création de la SARL, un bail commercial sera signé chez le notaire
- D'AUTORISER madame le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Questions diverses

- Organisation bureau de vote du 27 juin 2021,
- Compte-rendu de la réunion 04 juillet du Syndicat Intercommunal des Ecollets, présenté par Laurent MERMET-AU-LOUIS
- Compte-rendu de la commission environnement,
- Eau : nettoyage des réservoirs / recherche des fuites, prestation réalisée par la Sté ED TECH le 15/06 et le 22/06 : travaux à prévoir : une vanne est à changer sur la citerne incendie du village.
- Pelouses sèches : M. BARLET du Parc Naturel Régional du Haut-Jura propose une visite aux membres du conseil municipal : mardi 20 juillet à 18H30
- Fête communale : 8 août 2021 M. Jean-Louis Mouleyre a contacté les associations afin de définir l'organisation, rencontre prévue le 2 juillet.

Fin de la séance 23H00

